

Politique ESG de Slate Venture Capital

En conformité avec le rapport article 29 de la loi énergie climat

Exercice 2025

Contexte réglementaire

En tant que société de gestion, Slate Venture Capital («SlateVC») doit satisfaire aux exigences des réglementations applicables en termes de respect des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance (ESG).

Ce rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la loi dite «énergie climat», dont l'objectif est de coordonner la réglementation française avec les règlements européens (UE) 2016/2341 (dit « SFDR ») et (UE) 2020-852, dit «Taxonomie».

Ce rapport est transmis à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ainsi qu'à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Démarche générale

La mission de SlateVC est d'accélérer le déploiement des solutions climatiques les plus prometteuses.

L'objectif environnemental principal du Fonds Slate VC Climate Fund One actuellement sous gestion est l'atténuation du changement climatique par la réduction de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le Fonds investit dans des entreprises proposant des solutions permettant d'éviter les émissions ou d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère. Ces solutions répondent à un ou plusieurs de ces trois objectifs (3R) :

- **Réduire** la quantité de ressources nécessaires pour produire les mêmes avantages pour l'utilisateur final, favorisant ainsi une gestion responsable des ressources.

- **Remplacer** un matériau ou une source d'énergie par une alternative moins émettrice, par exemple grâce aux énergies renouvelables ou au recyclage des matériaux.
- **Réparer** en retirant du CO₂ de l'atmosphère par des solutions naturelles ou technologiques.

Nous reconnaissons également que de nombreux défis environnementaux sont interconnectés. Par exemple, la prévention et la lutte contre les incendies contribuent à l'adaptation au changement climatique tout en réduisant les émissions. De même, l'efficacité hydrique protège les ressources en eau tout en diminuant l'énergie nécessaire pour produire de l'eau potable et les émissions associées.

SlateVC Climate Fund One peut donc également investir dans des solutions favorisant l'économie circulaire, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Slate Venture Capital s'engage à poursuivre une stratégie d'investissement durable et responsable, en se concentrant sur les solutions climatiques les plus prometteuses. La société utilise les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies comme cadre de travail. Slate Venture Capital vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à promouvoir une économie circulaire, tout en respectant les principes de durabilité.

Le développement durable au cours du cycle d'investissement

Pré-sélection:

Le Fonds SlateVC Climate Fund One présélectionne les entreprises sur leur capacité à répondre à son objectif de durabilité sur l'atténuation du changement climatique par la réduction de la concentration de gaz à effet de serre. Les entreprises, qui doivent viser un impact climatique, proposent des solutions pour « réduire », « remplacer » ou « réparer ».

Le Fonds applique par ailleurs des exclusions sectorielles (par exemple : tabac, jeux d'argent, armes, extraction de charbon, de pétrole et de gaz, etc.) et éthiques (par exemple : activités violant les droits humains ou impliquant du travail forcé ou du travail des enfants) pour éviter de soutenir des pratiques controversées ou contraires à son objectif de durabilité.

L'équipe effectue également une analyse préliminaire de l'intérêt des dirigeants de l'entreprise pour l'ESG et le respect des principes DNSH (« Do Not Significant Harm »)

Due Diligence:

Le processus de diligences comporte plusieurs éléments :

- Audit ESG externe systématique de l'entreprise :
 - Evaluation approfondie des risques et opportunités sur le plan environnemental, social, sur le plan de la gouvernance et des relations avec les parties prenantes.
 - Analyse des controverses ESG éventuelles.
 - Analyse et prise en compte des « Principal Adverse Indicators » et d'autres indicateurs ESG clés.
 - Proposition d'un plan d'action ESG.
- Analyse de l'impact de l'entreprise :
 - Analyse de la contribution de l'entreprise à l'objectif durable du Fonds et aux ODD.
 - Analyse du potentiel d'impact de l'investissement fondé sur une grille d'analyse comportant quatre dimensions (niveau d'alignement du modèle d'affaires et de l'équipe dirigeante sur l'impact, échelle potentielle de l'impact, additionalité de l'entreprise via l'innovation et risques d'impact négatif). Cela peut inclure une analyse de type Analyse de Cycle de Vie (« ACV »).
- Plan d'impact : définition d'un à trois indicateurs clés d'impact, projection de la performance sur la période de détention de l'investissement et validation de ces indicateurs par le Comité des Actionnaires du Fonds en raison de leurs liens avec les rémunérations variables (« carried interest ») des gérants du Fonds.
- Approbation du projet d'investissement par le Comité interne ESG & Impact de la société de gestion
- Intégration de clauses ESG dans la documentation juridique avec l'entreprise, incluant notamment les engagements suivants :
 - Désignation d'un référent ESG au sein de la participation
 - Rapport régulier et au maximum annuel sur les KPI ESG et d'impact
 - Engagement de la direction à mettre en œuvre de bonnes pratiques ESG
 - Plan RSE convenu avec Slate Venture Capital
 - Mise en place d'une politique de diversité et d'inclusion dans les 12 mois
 - Mesure des émissions de GES dans les 6 mois suivant l'investissement et élaboration d'un plan de décarbonation

Suivi des participations

- Pendant la durée de détention, l'équipe de la société de gestion s'assure du respect des engagements ESG par la participation et veille à ce que le sujet ESG soit abordé au moins une fois par an au sein du Comité Stratégique de la participation.
- L'équipe veille aussi à proposer l'intégration progressive de la performance ESG & Impact dans la rémunération variable des membres du Comité de Direction
- L'équipe propose un accompagnement sur l'ESG, à l'attention des participations :
 - Accompagnement sur la mise en œuvre et l'actualisation du plan d'action ESG
 - Facilitation de l'accès à des prestataires et à des outils
 - Échanges de bonnes pratiques au sein du portefeuille
- L'équipe assure la collecte et l'analyse annuelles des données ESG et PAI sur le portefeuille, en lien avec les exigences des souscripteurs. Elle rend compte de la performance ESG & Impact des participations une fois par an. Elle réalise également les rapports obligatoires selon les réglementations française et européenne.

Sortie de la participation

Lors de la sortie, l'équipe réalise un bilan de la performance ESG & Impact de la participation et des leçons apprises. Elle évalue l'ambition de l'acquéreur en matière d'ESG et d'impact.

Le développement durable au sein de la société de gestion

La société de gestion Slate Venture Capital souhaite être un exemple en matière d'ESG. Elle a adopté la qualité juridique de « Société à mission » (articles 1833, 1835 du Code Civil et L210-10 du Code de Commerce), et vise, en interne, la mise en œuvre des meilleures pratiques ESG.

Environnement

Réduire notre empreinte environnementale est une priorité intégrée à ses opérations. Par exemple, Elle limite ses émissions de carbone, privilégie le train à l'avion en Europe. L'empreinte carbone sera mesurée annuellement dès la première année complète après la première clôture, soit 2026, et elle contribuera à la neutralité carbone avec l'achat de crédits carbone auprès des marchés volontaires.

Nous avons organisé en 2025 une session de formation ESG, qui aura lieu en janvier 2026.

Social

- Tous les employés pourront investir dans des parts de « carried interest » et un plan d'intéressement sera mis en place.
- La société de gestion s'est engagée à promouvoir la diversité au sein de notre équipe, notamment avec un tiers de femmes dans l'équipe, objectif atteint après les recrutements réalisés fin 2025.
- Slate Venture Capital renforce également son engagement externe en faveur de la diversité de genre, notamment via le soutien de plusieurs membres de l'équipe aux initiatives du réseau SISTA.

Gouvernance

- Slate Venture Capital met en une organisation solide sur le plan ESG et Impact :
 - L'un des associés fondateurs, Sébastien Léger, supervise la gestion ESG, car cela est essentiel pour suivre notre impact.
 - Un Comité ESG, doté d'un droit de veto sur les investissements proposés, joue un rôle central pour veiller à ce que le fonds respecte ses engagements ESG.
- Le Comité ESG a pour missions de :
 - Définir l'ambition ESG du Fonds et valider les processus et outils ESG, mis à jour chaque année. Il approuve également le rapport ESG annuel.
 - Participer au processus d'investissement avec un droit de veto sur les investissements. Il se réunit avant le comité consultatif d'investissement.
 - Examiner, après l'investissement, le plan ESG établi avec la direction, en abordant à la fois les aspects positifs et négatifs liés à l'ESG.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Les politiques liées à l'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de Slate Venture Capital ainsi que sa politique ESG sont disponibles sur demande. Ces éléments sont révisés et mis à jour au moins une fois par an.

Adhésion à des chartes, initiatives, codes prenant en compte des critères ESG

Slate Venture Capital est signataire de la charte ESG de France Invest.

La société participe également à des initiatives pour promouvoir la diversité et l'inclusion.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR

Fonds	Article 8	Article 9	Part globale
SlateVC Climate Fund One	Non	Oui	100%